

Nom commercial : Triple Acid Star**Code produit:** 242999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 21.12.2020**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****Triple Acid Star****UFI:****2G04-70H3-Y00K-7YG1****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit de nettoyage

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

Koch-Chemie GmbH

Einsteinstr. 42

D-59423 Unna

N° de téléphone +49-2303-9 86 70-0

N° Fax +49-2303-9 86 70-26

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Acute Tox. 4; H302

Acute Tox. 4; H312

Eye Dam. 1; H318

Met. Corr. 1; H290

Skin Corr. 1; H314

Informations relatives à la classification

La classification du produit comme "corrosif" est basée sur le pH extrême, cf.:

- Règlement n°1272/2008 dit « CLP », annexe I, section 3.2.2.2 / 3.2.3.1.2

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH05



SGH07

Mention d'avertissement

Nom commercial : Triple Acid Star**Code produit:** 242999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 21.12.2020**Région:** FR

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:acide phosphorique
2-propylheptane-1-ol, éthoxylé
chlorure d'hydrogène
Acide fluorhydrique**Mentions de danger**H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.**Conseils de prudence**P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.**UFI:**

2G04-70H3-Y00K-7YG1

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.

Evaluation vPvB

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	acide phosphorique			
	7664-38-2 231-633-2 015-011-00-6 01-2119485924-24	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
2	2-propylheptane-1-ol, éthoxylé			
	160875-66-1 - - -	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
3	chlorure d'hydrogène		cf. note bas de page (2)	
	7647-01-0	Met. Corr. 1; H290	>= 5,00 - < 10,00	% en

Nom commercial : Triple Acid Star**Code produit:** 242999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 21.12.2020**Région:** FR

	231-595-7 017-002-01-X 01-2119484862-27	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335		poids
4	Acide fluorhydrique			
	7664-39-3 231-634-8 009-003-00-1 01-2119458860-33	Acute Tox. 1; H310 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H300 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	< 0,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(2) Selon l'état actuel de connaissances et en appliquant les critères énoncés à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008, est exigée la classification indiquée ci-dessus. Celle-ci allant au-delà de la classification reportée dans le tableau 3 à l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	B	Skin Irrit. 2; H315: C >= 10% Eye Irrit. 2; H319: C >= 10% Skin Corr. 1B; H314: C >= 25% Eye Dam. 1; H318: C >= 25%	-	-
3	B	Met. Corr. 1; H290: C >= 0,1% Skin Irrit. 2; H315: C >= 1% Eye Dam. 1; H318: C >= 1% STOT SE 3; H335: C >= 10% Skin Corr. 1B; H314: C >= 10% Skin Corr. 1A; H314: C >= 25%	-	-
4	-	Eye Irrit. 2; H319: C >= 0,1% Skin Corr. 1B; H314: C >= 1% Eye Dam. 1; H318: C >= 1% Skin Corr. 1A; H314: C >= 7%	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
1	500 mg/kg de poids corporel		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Protéger les secouristes. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin. Pas de traitement par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

Après contact cutané

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. Appliquer du gel de calcium gluconate et masser la peau jusqu'à disparition de la douleur, rincer plusieurs fois avec de l'eau et remplacer par du gel frais. Continuer la thérapie de gel pendant 15 minutes après disparition de la douleur. Consulter immédiatement le médecin car les brûlures non traitées dégénèrent en plaies difficiles à cicatrifier.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

Nom commercial : Triple Acid Star**Code produit:** 242999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 21.12.2020**Région:** FR**Après ingestion**

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Si possible, faire boire le contenu de 1 à 4 ampoules de "frubiase® calcium T" (en fonction de la quantité d'acide fluorhydrique avalée) à petites gorgées. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Eau pulvérisée; Mousse; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Acide fluorhydrique (HF); Oxydes phosphoriques

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Utiliser un vêtement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Nom commercial : Triple Acid Star**Code produit:** 242999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 21.12.2020**Région:** FR

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation. Tenir douche de secours à la disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Tenir prêt un gel de gluconate de calcium

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
Acide phosphorique			
	VLE (courte durée)	2	mg/m ³ 0,5 ppm
	VLE (8h)	1	mg/m ³ 0,2 ppm
2000/39/EC			
Orthophosphoric acid			
	VLE (courte durée)	2	mg/m ³
	VLE (8h)	1	mg/m ³
2	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
2000/39/EC			
Hydrogen chloride			
	VLE (courte durée)	15	mg/m ³ 10 ppm
	VLE (8h)	8	mg/m ³ 5 ppm
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
Chlorure d'hydrogène			
	VLE (courte durée)	7,6	mg/m ³ 5 ppm
3	Acide fluorhydrique	7664-39-3	231-634-8
2000/39/EC			
Hydrogen fluoride			
	VLE (courte durée)	2,5	mg/m ³ 3 ppm
	VLE (8h)	1,5	mg/m ³ 1,8 ppm
2000/39/EC			
Fluorides, inorganic			
	VLE (8h)	2,5	mg/m ³
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
Fluorure, d'hydrogène			
	VLE (courte durée)	2,5	mg/m ³ 3 ppm
	VLE (8h)	1,5	mg/m ³ 1,8 ppm

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

Nom commercial : Triple Acid Star**Code produit:** 242999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 21.12.2020**Région:** FR**valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	acide phosphorique			7664-38-2 231-633-2	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	10,7	mg/m ³
2	chlorure d'hydrogène			7647-01-0 231-595-7	
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	15	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	8	mg/m ³
3	Acide fluorhydrique			7664-39-3 231-634-8	
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1,5	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	2,5	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,5	µg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2,5	µg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	acide phosphorique			7664-38-2 231-633-2	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,1	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,36	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	4,57	mg/m ³
2	Acide fluorhydrique			7664-39-3 231-634-8	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,01	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	0,01	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,03	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	0,03	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,2	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1,25	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	chlorure d'hydrogène		7647-01-0 231-595-7	
	Eau	eau douce	0,036	mg/L
	Eau	eau marine	0,036	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,045	mg/L
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	0,036	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Equipement de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. filtre combiné

Nom commercial : Triple Acid Star**Code produit:** 242999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 21.12.2020**Région:** FR

Filtre respirateur A B E P3

Protection des yeux / du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	butyle		
Épaisseur du matériel	>	0,5	mm
Temps de passage	>	120	min

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat d'agrégation**

liquide

Etat/Couleur

liquide

rouge

Odeur

caractéristique

pH

Valeur

0

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition

Donnée non disponible.

Point de fusion/point de congélation

Donnée non disponible.

Température de décomposition

Donnée non disponible.

Point d'éclair

Donnée non disponible.

Température d'inflammation

Donnée non disponible.

Inflammabilité

Donnée non disponible.

Limites inférieure d'explosion

Donnée non disponible.

Limites supérieure d'explosion

Donnée non disponible.

Pression de vapeur

Donnée non disponible.

Nom commercial : Triple Acid Star**Code produit:** 242999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 21.12.2020**Région:** FR

Densité de vapeur relative	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Donnée non disponible.	
Densité	
Valeur	1,16 g/cm ³
Température de référence	20 °C
Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	miscible
Solubilité	
Donnée non disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Donnée non disponible.	
Viscosité	
Donnée non disponible.	
Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le contact avec certains métaux (tel que l'aluminium) peut engendrer la formation d'hydrogène gazeux.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

Alcalis; Agents d'oxydation; Corrosif pour les métaux.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)			
N°	Nom du produit		
1	Triple Acid Star		
ETA (Mélange)	653,19	mg/kg	
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).		
Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2

Nom commercial : Triple Acid Star**Code produit:** 242999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 21.12.2020**Région:** FR

DL50	300 - 2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat	
Méthode	OCDE 423	
Source	ECHA	

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)

N°	Nom du produit
1	Triple Acid Star
ETA (Mélange)	1050,42 mg/kg
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité dermale aiguë

Donnée non disponible.

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)

N°	Nom du produit
1	Triple Acid Star
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

Toxicité aiguë par inhalation

Donnée non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Fortement corrosif		
2	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
Espèces concerne	lapin		
Méthode	10% HCl		
Source	OCDE 405		
Évaluation	ECHA		
	Effets irréversibles sur les yeux		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
Voie d'exposition	Peau		
Espèces concerne	cobaye		
Méthode	98% HCl		
Source	OCDE 406		
Évaluation	ECHA		
	non sensibilisant		

Mutagenicité sur les cellules germinales

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Nom commercial : Triple Acid Star**Code produit:** 242999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 21.12.2020**Région:** FR

2	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	Acide fluorhydrique	7664-39-3	231-634-8
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 451		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
Donnée non disponible.			

Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
CL50	3,25 - 3,5 mg/l		
Durée d'exposition	96 h		
Espèces concerne	Lepomis macrochirus		
Source	100% HCl ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2

Nom commercial : Triple Acid Star**Code produit:** 242999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 21.12.2020**Région:** FR

CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
CE50		4,92	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
concerne	36% HCl		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
CE50		4,7	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Chlorella vulgaris		
concerne	36% HCl		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2
CE50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		3	h
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		
2	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	231-595-7
CE50	5	- 5,5	mg/l
Durée d'exposition		3	h
Espèces	boue activée		
concerne	36% HCl		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Acide fluorhydrique	7664-39-3	231-634-8
FBC	53	- 58	
Source	ECHA		

Nom commercial : Triple Acid Star**Code produit:** 242999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 21.12.2020**Région:** FR**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.
Evaluation vPvB	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	8
Code de classification	C1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	80
Numéro ONU	UN3264
Nom technique	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
Sources de danger	acide phosphorique chlorure d'hydrogène
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	8

14.2 Transport IMDG

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN3264
Nom et description	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.
Sources de danger	phosphoric acid hydrochloric acid
EmS	F-A, S-B
Étiquettes	8

Nom commercial : Triple Acid Star**Code produit:** 242999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 21.12.2020**Région:** FR**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN3264
Nom et description	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s.
Sources de danger	phosphoric acid hydrochloric acid
Étiquettes	8

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Observer les restrictions d'emploi d'après les réglementations nationales tels que pour les jeunes ou les travailleuses mères (enceintes et allaitante)

Les agents de surface contenus dans ce produit sont conformes au règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Nom commercial : Triple Acid Star**Code produit:** 242999**Version actuelle:** 2.0.0, établi le: 23.08.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 21.12.2020**Région:** FR

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
---	---

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 769423